

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-21

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 24****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	+	-
Sport	0	2 500 000
Jeunesse et vie associative	0	7 500 000
<b>TOTAUX</b>	0	10 000 000
<b>SOLDE</b>	-10 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour garantir le respect de la norme de dépense en valeur de l'État, cet amendement procède à une minoration des crédits de 10 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- 2 500 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Sport ». Cette diminution est permise par une optimisation des interventions des actions du sport pour tous et des subventions allouées aux établissements sportifs nationaux.

- 7 500 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Jeunesse et vie associative ». Cette diminution est permise par une optimisation de la subvention allouée au financement du service civique pour 7 M€ et par une rationalisation du soutien local à la jeunesse et l'éducation populaire pour 0,5 M€.